



DOSSIER D'INSCRIPTION

Documents à fournir

1. LA DEMANDE D'ADHÉSION

Pour la Plongée en scaphandre, nous n'assurons pas de cours avant l'âge de 13 ans révolus et de diplôme avant le N1 (14 ans). Lors de cette période les cours seront dispensés uniquement en piscine.

2. LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT MÉDICAL DE LA FFESSM

Certificat de « non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques » (certificat médical type de la Fédération avec les contre-indications au verso) de moins de 4 mois pour les nouveaux adhérents et de moins de 6 mois pour les renouvellements.

CERTIFICAT MÉDICAL DE LA FFESSM à fournir au minimum par un médecin :		
	Médecin Généraliste	Médecin du sport ou Médecin Fédéral
<u>PLONGEURS</u>		
Jeunes plongeurs (à partir de 13 ans révolus)	x	
Préparation N1 (à partir de 14 ans)	x	
Préparation N2 (à partir de 16 ans)	x	
Préparation N3 (à partir de 18 ans)	x	
<u>NAGEURS</u>		
NAP en loisirs	x	
NAP en compétition		x

Important : POUR CHAQUE SORTIE (fosse, stage, compétition...) vous devez rester en possession du certificat médical ORIGINAL et de votre licence.

3. VOTRE RÈGLEMENT DE COTISATION - chèque établi à l'ordre du CPVR.

	Cotisation CPVR normale	Cotisation CPVR réduite ARS, Chômeur, Autre... (Sur justificatif)	Licence Fédérale	À RÉGLER Cotisation Normale	À RÉGLER Cotisation Réduite
POUR LE 1er MEMBRE					
Adulte (à partir de 16 ans)	110 €	80 €	39,70 €	149,70 €	119,70 €
Jeune (13 ans révolus à 16 ans)	110 €	80 €	25,40 €	135,40 €	105,40 €
POUR CHACUN DES MEMBRES SUIVANTS DE LA MÊME FAMILLE					
Adulte (à partir de 16 ans)	70 €	40 €	39,70 €	109,70 €	79,70 €
Jeune (13 ans révolus à 16 ans)	70 €	40 €	25,40 €	95,40 €	65,40 €

4. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour opter à une assurance individuelle accident : renseigner l'option choisie sur votre bulletin d'adhésion et établir un chèque à l'ordre du **Cabinet Lafont** du montant de cette catégorie, ou directement sur le site internet du Cabinet Lafont.

Par votre affiliation à la F.F.E.S.S.M. vous bénéficiez d'une assurance **Responsabilité Civile**. Cette assurance garantit les dommages que vous pourriez occasionner aux autres au cours de la pratique des activités reconnues par les statuts et règlement de la F.F.E.S.S.M. ceci **dans le monde entier**. Cependant, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que cette assurance ne vous couvre pas pour vos propres dommages corporels (Décès, Invalidité, Frais de rapatriement, de traitements, de Recherches et de secours, Caisson hyperbare...). Avec l'Assurance Individuelle Assistance, vous avez aussi la possibilité de bénéficier des garanties Annulation et Interruption de votre voyage ou séjour de plongée avec assurance bagages. Vous pouvez souscrire directement une assurance **INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE** couvrant tous ces risques **dans le monde entier (y compris le passage en caisson hyperbare)**, sur le site internet : www.cabinet-lafont.com.

5. Une PHOTO D'IDENTITÉ pour les nouveaux adhérents.

6. deux ENVELOPPES TIMBRÉES pour les adhérents n'ayant pas d'adresse email.

7. AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs.

8. Pour les familles qui bénéficient d'une COTISATION RÉDUITE (ARS, chômeur, autre...) : fournir une copie du justificatif en même temps que la demande d'adhésion.

9. Pour les nouveaux adhérents déjà titulaires d'un niveau de plongée : présentation du passeport et du carnet de plongée.

10. INFORMATIONS

Président : Etienne HANSER : 06 22 02 65 46 - hanser.etienne@wanadoo.fr

Secrétaire : Valérie ROSE : 06 28 79 77 81 - valerierose027@gmail.com

Trésorier : Jean-Stéphane THERIN - jean-stephane.therin@orange.fr

Responsable Technique Plongée : Christophe AYMARD : 06 71 22 91 74 - aynard.christophe@orange.fr

N° de la piscine de Val de Reuil : 02 32 59 19 70

Les entraînements ont lieu les lundis et vendredis de 19h45 à 21h15, excepté durant les vacances scolaires (rendez-vous à l'entrée secondaire de la piscine à 19h30).